

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Vendredi 15 décembre 2023 – 09h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 74 / Nombre d'absents : 25 / Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à neuf heures trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. LE CARVENNEC Éric, M. RAMAGE Gérard (suppléant), Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge, M. LECLERC Jean, M. VINET Paul (suppléant),

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. LECORNU Marc (suppléant), M. ROBILLARD Denis, M. ROUMIER François (suppléant), M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. Laurent BLOYET, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, Mme LOISON Françoise (suppléante), M. MARCHAND Dominique, M. SABLÉ Christian (suppléant),

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. BOULAY Olivier, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,

CUA : M. COUSIN Patrick, accompagné de Louis WINTENBERGER son suppléant, M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant),

Urbain : M. AUVRAY Philippe, Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. RIPAUX Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise,

CLÉ 3 : M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,

CLÉ 9 : M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc,

CLÉ 11 : M. CORBEAU Dominique, M. ROULLEAUX Eric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,

CUA : M. KAYA Armand, M. LURCON Gérard,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, M. HUMBERT Christian, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques, et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Denis MOUSSET

Jean-Noël DENIS donne pouvoir à Henri LEROUX

Éric ROULLEAUX donne pouvoir à Gérard FOURRÉ

Étaient présents hors comité syndical : David BEAUVISAGE, secrétaire général FNCCR, Olivier BITZ, sénateur de l'Orne, Claude MORIN, conseiller du Président, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2023 transmis à chaque délégué par courriel le 5 octobre 2023.

Une remarque a été apportée et corrigée :

- Paragraphe 10, page 6 : les termes « d'agriculture » ont été modifiés en « des métiers et de l'artisanat ».
- À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal modifié.

2. Délibération concordante de transferts de compétences (vote)

Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : Champosoult, St Aubin de Bonneval, Verrières et CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- Gaz : Athis Val de Rouvre.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de transfert de compétences des collectivités susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

3. Avenants contrats gaz

La commune d'Athis Val de Rouvre ayant transféré la compétence Gaz au Te61, il est nécessaire de faire pivoter le contrat communal vers le Te61 en rédigeant deux avenants :

- un premier afin d'incorporer au périmètre du contrat pivot Athis Val de Rouvre,
- un second afin d'incorporer les modalités du modèle 2022 dont le contrat initial court jusqu'en 2024.

Ces avenants entreraient en vigueur au 1^{er} janvier 2023, avec effet rétroactif.

Les membres du comité syndical représentant les communes de leur CLE, ayant transféré la compétence Gaz, après en avoir délibéré, à l'unanimité acceptent les termes de ces avenants.

4. Marché électrification rurale (vote)

Un dossier de consultation a été mis en ligne le 25 juillet 2023, relatif au marché « Réseaux d'électricité et réseaux annexes ». La consultation a pour objet la réalisation en tout point du département de l'Orne des réseaux de

distribution publique d'électricité Haute Tension A (HTA) et Basse Tension (BT) et les réseaux annexes. Le montant maximum est fixé à 5 000 000 € HT par an et par attributaire, sur quatre ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à Valframbert le 13 décembre 2023 à 9h afin d'étudier les candidatures et offres reçues concernant le marché susmentionné. L'accord-cadre est à bon de commande multi-attributaires et sera attribué à sept titulaires différents.

Sept offres ont été déposées :

N°	Nom	Note
1	Réseaux environnement	87.08
2	Société Générale de Travaux (SO.GE.TRA.)	79.39
3	ENTREPRISE AUBIN (GTCA)	77.21
4	ELITEL Réseaux	71.60
5	SPIE City Networks	68.90
6	STURNO SAS	67.91
7	INEO Réseaux centre	67.07

Après cet exposé, le comité syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse proposé par la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer le marché Réseaux d'électricité et réseaux annexes aux entreprises suivantes : Réseau Environnement, Société Générale de Travaux, GTCA, Elitel Réseaux, SPIE City Networks, STURNO SAS et INEO Réseau centre.

Question de Françoise REIG-HAMELIN: L'entreprise SORELUM n'a pas déposé d'offre ?

Réponse de Cédric Thomas : Certaines entreprises travaillent en cotraitance, ce qui est le cas de SORELUM qui est cotraitant d'ELITEL.

5. Attribution du marché IRVE (vote)

Un dossier de consultation a été mis en ligne le 22 octobre 2023, relatif au marché « Fourniture, installation, supervision, exploitation, monétique et maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ». Le présent marché porte sur la fourniture, la pose, la supervision, l'exploitation et la maintenance du service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans le département de l'Orne. Le montant maximum est fixé à 2 000 000 € HT sur quatre ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à Valframbert le 13 décembre 2023 à 9h afin d'étudier les candidatures et offres reçues concernant le marché susmentionné.

	Pondération	Point INEO	Point CITEOS	Point Sogetrel
Total Prix	50,0	44,4	36,3	28,7
Total technique	50,0	28,8	30,7	26,1
TOTAL	100,0	73,1	67,0	54,8

Après cet exposé, les membres du comité syndical représentant les communes de leur CLE, ayant transféré la compétence IRVE, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse proposé par la commission d'appel d'offres, décident d'attribuer le marché fourniture, installation, supervision, exploitation, monétique et maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à l'entreprise INEO Réseaux Centre qui a proposé l'offre la mieux-disante.

6. Guide des aides 2024 (vote)

Chaque année le comité syndical peut modifier les aides financières octroyées aux collectivités territoriales dans la réalisation des missions du Te61. Il est proposé aux membres du comité syndical les modifications ci-dessous pour le guide des aides 2024.

Réseaux

Concernant les travaux sur les réseaux électriques, il n'y a pas de changement de prévu pour 2024, même si une évolution sera à prévoir sur le pourcentage de 5 % des travaux pour la maîtrise d'œuvre en fonction du coût futur des assurances.

Type travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte ¹	Urbain reversant 100% TICFE ²	Urbain gardant la TICFE et urbain d'un régime mixte ¹	MOE
Effacement	Te61 100%	Te61 100%	Base 50% Gaz et/ou EP +25% soit 75%	5% des travaux
Renforcement	Te61 100%	Enedis 100%	Enedis 100%	
Sécurisation	Te61 100%	Enedis 100%	Enedis 100%	
Extension	Te61 80%	Te61 80%	Enedis 40%	5% des travaux

¹ Tinchebray Bocage, La Ferté Macé et Domfront en Poiraise
² Bagnoles de l'Orne Normandie, Cerisé, La Lande Patry, La Selle la Forge, Rai, St Langis lès Mortagne, St Pierre du Regard, St Sulpice sur Risle, Valframbert

Gaz

Pas de changement envisagé pour l'exploitation du réseau gaz. Le Te61 analyse et contrôle la concession, met à disposition un plan précis du réseau et contrôle les investissements. En transférant la compétence gaz, le Te61 est responsable en cas d'accident et non plus la commune.

Éclairage public

En éclairage public, seront ajoutées les aides validées par délibération du comité syndical le 27 juin 2023. Pour rappel il s'agit d'une aide supplémentaire pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, éligibles aux Fonds vert.

Type travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte ¹	Urbain reversant 100% TICFE ²	Urbain gardant la TICFE et urbain d'un régime mixte ¹
Éclairage public	1 200 000 €		
Extension d'un réseau EP/ Rénovation mise en lumière en Led	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0 %
Effacement	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0%
Renouvellement boule sans GC *	Renouvellement FV : jusqu'à 65%	Renouvellement FV : jusqu'à 65%	Jusqu'à 10% / FV : jusqu'à 35%
Programme d'éradication des lampes à VM sans GC*	Jusqu'à 70% FV : Jusqu'à 80%	Jusqu'à 70% FV : Jusqu'à 80%	Jusqu'à 10% FV : Jusqu'à 35%
Programme ≥150 W SHP sans GC*	FV : Jusqu'à 80%	FV : Jusqu'à 80%	FV : Jusqu'à 35%
Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt
Accident		sur devis	
Géoréférencement	50%	50%	50%
Géoréférencement en régie	0,50 €	0,50 €	0,50 €

* Plafonnement de l'aide selon le prix retenu par les fonds vert entre 610 € et 920 € par luminaire selon le programme

¹ Tinchebray Bocage, La Ferté Macé et Domfront en Poiraise
² Bagnoles de l'Orne Normandie, Cerisé, La Lande Patry, La Selle la Forge, Rai, St Langis lès Mortagne, St Pierre du Regard, St Sulpice sur Risle, Valframbert

De plus, la prestation « géoréférencement du réseau » par le Te61 sera ajoutée, votée en début d'année.

Signalisation lumineuse

Dans le cadre du nouveau marché, il est proposé de réaliser la maintenance et les travaux sur devis selon le bordereau de prix unitaire, majoré de 5 % de maîtrise d'œuvre sur les signalisations lumineuses telles que les feux tricolores. Il n'est pas prévu d'aide financière sur les travaux.

Service cartographie

A l'exception d'une Communauté De Communes, toutes les CDC de l'Orne ont adhéré au Plan Corps de Rue Simplifié.

Une grille tarifaire sera ajoutée, conformément à la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 pour l'accès au nouveau service cartographie du Te61.

Accès	Abonnement	Description
PCRS	300 €/an	Accès au fond de plan réglementaire(PCRS) sur l'ensemble de votre territoire
DT-DICT + un thème	500 €/an	- Accès à l'outil Next'DICT qui vous accompagne dans la réponse au DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux, - Accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFIP. - Visualisation du thème
Offre thème*	200 €/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix

* un thème peut comporter plusieurs couches. Par exemple, le thème eau potable peut comporter le réseau, les vannes, les bouches à clés, les compteurs...

Les communes sur le territoire d'une CDC qui adhère au PCRS auront accès à l'offre PCRS, gratuitement.

Radars pédagogiques

Actuellement, 109 radars Te61 sont positionnés sur le département (22 en location et 87 achetés suite à location).

Concernant les radars pédagogiques, il est proposé de maintenir la location à hauteur de 600 € pour une période de 6 mois et l'achat sur devis comme inscrit dans le guide des aides 2023. Une augmentation du coût des frais de déplacement du radar durant la période de location est proposée pour passer à 450 € TTC.

Bornes de recharge électrique

Pour l'installation de bornes de recharge électrique (22 KVA) et dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), le Te61 propose un accompagnement de 20 % aux collectivités, si le territoire est couvert par le SDIRVE et si le projet est validé par le comité de présélection du Te61. En cas de transfert de la compétence, une cotisation annuelle de 500 € par borne en milieu rural et 1 000 € en urbain est actuellement demandée.

Si une commune souhaite malgré tout une borne, elle supportera la totalité des frais liés à l'investissement et le fonctionnement.

Il n'est pas prévue d'évolution pour 2024.

Chaufferie-bois énergie et réseau de chaleur

Pour la mission « chaufferie-bois », il est proposé de maintenir la grille tarifaire 2023 :

Nombre de bâtiments ÉTUDIÉS	TARIFS TTC EPCI	Tarifs TTC Communes	
		Ne reversant pas la TICFE	Reversant une partie de la TICFE
1 à 2 bâtiments	2 000 €	2 000 €	1 600 €
3 à 5 bâtiments	3 500 €	3 500 €	2 800 €
6 bâtiments et plus	4 500 €	4 500 €	3 600 €

Montant du projet (HT)	% AMO Te61
Jusqu'à 200 000 €	2,50 %
Entre 200 000 € et 400 000 €	2 %
Entre 400 000 € et 600 000 €	1,50 %
Au-delà de 600 000 €	1 %

Photovoltaïque

Une grille tarifaire sera ajoutée, conformément à la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 pour la réalisation de notes d'opportunité pour des projets photovoltaïques.

Nombre de bâtiments ÉTUDIÉS	TARIFS TTC EPCI	Tarifs TTC Communes	
		Ne reversant pas la TICFE	Reversant une partie de la TICFE
1 à 2 bâtiments	300 €	300 €	250 €
3 à 5 bâtiments	400 €	400 €	350 €
6 bâtiments et plus	500 €	450 €	400 €

Pour information, à partir du 1^{er} semestre 2024, un marché « Étude et installations photovoltaïques » sera lancé pour le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments publics. L'objectif est d'accompagner le territoire dans l'installation de panneaux avec un choix de la collectivité sur la production d'énergie, en mutualisant ce marché photovoltaïque : réinjection totale ou autoconsommation.

Économe de flux

Le Te61 est lauréat du Fonds Chêne du programme ACTÉE+. S'agissant du principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, quatre collectivités vont pouvoir bénéficier des services d'un économe de flux du Te61 en 2024 grâce à ce fonds : la CDC Andaine Passais, la CDC du Pays de Mortagne au Perche, la CDC des Collines du Perche et la commune de Bagnoles de l'Orne. Deux économiseurs de flux seront financés dans ce cadre.

De plus en plus de collectivités demandent ce fonds à échelle nationale et sont renvoyées vers les syndicats de leur département. Il est ainsi proposé d'inscrire ce service au guide des aides 2024.

Conseil en énergie partagé

Il n'est pas prévu de modification concernant la prestation de « conseil en énergie partagé » sur une durée d'un an pour un tarif de 600€ par bâtiment.

Groupement d'achat d'énergie - électricité

En adéquation avec l'augmentation des tarifs de l'électricité, une augmentation du montant de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité est proposée :

Nombre de PDL	Tarif TTC 2023	Proposition TTC 2024
-10 PDL	100,00 €	170,00 €
Entre 11 et 100 PDL	200,00 €	340,00 €
+ 100 PDL	300,00 €	510,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical accepte les modalités financières telles que présentées.

7. Plan Pluriannuel d'Investissement Enedis (vote)

A partir du diagnostic technique, des ambitions portées par le schéma directeur et des leviers associés, le gestionnaire du réseau de distribution, Enedis, et l'autorité concédante, le Te61, élaborent de façon concertée un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Plusieurs réunions ont été organisées autour du PPI avec les services d'Enedis évoquant les sujets suivants :

- Convention article 8 : la baisse du taux de fils nus à 70 % (contre 90 % aujourd'hui) pour 570 000 € à 40 % du hors taxe (contre 30 % aujourd'hui), soit 1 710 000 € TTC, a été validé par Enedis,
- Convention de contrôle: Enedis propose une évolution des données et une information sur le sujet de l'élagage (avant fin de l'année). Un retour des données est acté au 30 juin au lieu du 1^{er} septembre actuellement,
- Convention état des charges validée et intégrée dans la convention de contrôle,

- Convention intervention Enedis : il est proposé d'augmenter le seuil de référence en NITI (nombre d'usagers impactés par une coupure / durée de la coupure en minute) aujourd'hui de 10 000 à 15 000, afin de moins solliciter les Travaux Sous Tension (TST). Cependant, un retard sur le délai de mise en service du réseau (entre FDO et la date de mise en exploitation totale du réseau) sera imputable au concessionnaire, hors événement climatique exceptionnel, sous deux formes :
 - o Article A : des pénalités pourront être appliquées, pour le concessionnaire de 2,5 % du montant HT de la prestation correspondante par jour calendaire, dans la limite de 25 % du prix de la prestation (un point sera réalisé lors de chaque réunion de suivi de concession).
 - o Article B : dans le cas où le concessionnaire informe le Te61 le jour même de l'intervention de l'annulation de la coupure, un forfait de 2 500 € HT pourra être facturé à Enedis par le Te61 pour dédommager le prestataire du Te61.

Cette convention étant actuellement bloquante, une réunion est programmée avec les services d'Enedis lundi 18 décembre.

- Convention information et suivi qualité : une information mensuelle sur les coupures en BT et HTA est maintenue,
- Convention travaux sous maîtrise d'ouvrage Te61 : une description de la méthode de travail entre Te61 et Enedis sera ajoutée et la gestion régionale intégrée,
- Convention transition énergétique : 20 000 € (taux de 60 % du projet par Enedis), avec validation par Enedis des dossiers éligibles :
 - o Étude de faisabilité photovoltaïque (étude de charge et de potentiel),
 - o Étude de faisabilité méthanisation en production d'énergie électrique,
 - o Demande d'étude raccordement PRAC pour une production ENR,
 - o Acquisition de matériel pour le service transition énergétique : caméra thermique, sonde, etc.,
 - o Acquisition de drone avec caméra thermique,
 - o Logiciel afin d'élaborer des audits énergétiques,
 - o Étude capacité solaire d'un territoire,
 - o Mise en place d'un cadastre solaire (logiciel + données),
 - o Financement de maquettes, supports de communication pour le showroom du Te61.
- Convention Décaleur Adaptateur de Tension (DAT) : 4 ans à renouveler,
- Convention e-plan : plus d'utilité à la suite de l'évolution du portail,
- Convention cartographique : cette convention définit le contenu de l'envoi biennuel des mises à jour des données cartographiques d'Enedis. Elle est renouvelée en tenant compte de l'évolution nationale avec le souhait émis du Te61 d'ajouter une couche supplémentaire répertoriant les coffrets électriques.

Les tableaux sur les priorités de la concession sont présentés, tenant compte des données techniques :

Rubriques NOME	Quantités prévisionnelles sur les priorités de la concession	PPI 2020 – 2023	PPI 2024 - 2027
Renforcement HTA - BT	Renforcement BT	Selon les CMA à traiter	Selon les CMA à traiter
Résilience	Renouvellement du réseau HTA à risque climatique prioritaire -PAC (km renouvelés)	1,2	3,0
Modernisation HTA	Rénovation programmée du réseau aérien (km traités)	210	240
	Renouvellement du réseau aérien HTA incidentogène hors climatique à risque prioritaire (km renouvelés)	37	20
	Création ou renouvellement d'OMT (nombre d'OMT)	26	13
	Renouvellement des câbles HTA souterrains CPI (km renouvelés)	3,6	2,5
Modernisation BT	Renouvellement BT fil nu y compris faible section en zone urbaine (km renouvelés)	5,5	8,0
	Renouvellement des câbles BT souterrains incidentogènes (km renouvelés)	5,5	4,0

Intervention de Dominique Tafforeau : Il est dommageable qu'Enedis ait retiré les équipes TST HTA dans l'Orne.

Réponse de Monsieur le Président : En effet, Enedis a fait le choix de supprimer les équipes au bénéfice de regroupements, ce qui a engendré des difficultés sur le terrain. On peut noter un gros manque d'entretien par exemple.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical accepte les modifications des conventions susdites, telles que présentées et autorise le président à signer les conventions après échanges avec les services d'Enedis lundi 18 décembre.

8. Dossiers DETR (vote)

Avec l'accord des services de la préfecture, le Te61 peut déposer des dossiers de demande de DETR pour les travaux d'éclairage public pour les communes ayant transféré la compétence et ne pouvant être éligibles à cette subvention. Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'accepter le dépôt de nouvelles demandes pour les travaux 2024 :

Collectivité	Montant TTC travaux
CDC Andaine Passais – Bagnoles de l'Orne Normandie	54 382,80 €
La Lande Patry	89 880,70 €
Mortagne au Perche	10 284,65 €
St Georges des Groseillers	169 292,40 €
St Nicolas de Sommaire	15 147,70 €

Les membres du comité syndical représentant les communes de leur CLE, ayant transféré la compétence éclairage public, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les opérations de réfection de l'éclairage public sur les communes susdites et autorisent Monsieur le Président à signer les demandes de subventions DETR correspondantes.

9. Audit des collèges (vote)

Le Conseil Départemental de l'Orne a missionné le Te61 pour réaliser un diagnostic énergétique sur plusieurs collèges du département. Une tâche de telle ampleur demande une réorganisation du service de Conseil en Énergie Partagé. Ainsi un projet de convention fixant les modalités tarifaires et le planning est présenté aux membres du comité syndical :

Collèges	Communes	Surface plancher m ²	TOTAL
En priorité (fin d'année 2023)			
« Françoise Dolto »	L'Aigle	6723	7 164,50 €
« Félix Leclerc »	Longny-les-Villages	2271	4 578,00 €
« Charles Léandre »	La Ferrière-aux-Etangs	3046	4 578,00 €
« Jacques Prévert »	Domfront-en-Poiraie	5761	6 583,50 €
En complément (fonction de la charge d'activité du TE61)			
« André Collet »	Moulins-la-Marche	3594	4 749,50 €
« Gaston Lefavrais »	Putanges-le-Lac	3790	4 578,00 €
Total		25185	32 231,50 €

Pour les quatre collèges à auditer en priorité, la facture s'élèverait à 22 904 € TTC et pour les deux collèges en option, 9 327,50 € TTC, soit un total de 32 231,50 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent les modalités de la convention présentées.

10. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) (vote)

Monsieur le Président présente les documents budgétaires. Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette est présenté à l'assemblée délibérante, tel qu'annexé. Il est rappelé que ce rapport a été adressé par mail le 8 décembre dernier.

Le rapport ne soulevant aucune remarque de l'assemblée, le comité syndical approuve le DOB 2024 sur la base du ROB 2023.

Intervention de Pierre Couprit : La municipalité de Rânes est satisfaite de la chaufferie. Celle-ci a permis de réaliser d'importantes économies puisque le tarif est de 8 centimes du kWh. Nous n'avons rencontré aucun souci de fonctionnement. En tant que précurseur, j'invite tous mes collègues Maires à franchir le cap et passer au chauffage au bois.

11. Décision modificative n° 2 du budget général (vote)

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de modifier le budget général afin d'augmenter les crédits budgétaires du programme travaux 2023 (complément Facé) et de l'éclairage public (fonds vert).

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
20	2041482 - Subventions autres communes	921 405 €	
21	21531 – Installations générales	-122 828 €	
21	21534 – Réseaux d'électrification	-225 000 €	
21	21838 – Autre matériel informatique	-157 070 €	
21	21848 - Autres matériels de bureau	-91 000 €	
23	2315- Opération 113	373 750 €	
45811131	Transfert éclairage public complément-Fds Vert	2 218 700 €	
45821131	Transfert éclairage public complément-Fds Vert		2 218 700 €
13	1311 - subventions transférables État		360 000 €
13	1321- subventions non transférables État		319 257 €
26	261- Titre de participation		20 000 €

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°2 telle qu'elle est présentée.

12. Règlement d'utilisation des véhicules de service (vote)

Le Président indique qu'il revient à l'employeur public de fixer les règles d'utilisation de son parc automobile. Il rappelle que les véhicules sont mis à disposition des agents pour des raisons de service. Il donne la parole à Louis Avice, juriste.

Un véhicule de service est un véhicule confié par la collectivité à un de ses collaborateurs pour les besoins de son activité professionnelle. L'utilisation, ponctuelle ou permanente, est exclusivement réservée aux heures de travail des agents, sauf pour une mission liée à son emploi et exception faite du remisage à domicile. Le règlement, envoyé par mail le 4 décembre dernier, n'a soulevé aucune remarque, il est donc adopté, tel qu'annexé, par le comité syndical.

13. Véhicule de service affecté – Président (vote)

Dans le même sens, un véhicule de service déterminé peut être utilisé par la personne du Président en exercice, pour certains déplacements liés à ses fonctions. Le remisage à domicile de ce véhicule est autorisé.

14. Mise à disposition du matériel logistique à la SEM Éner61 (vote)

Le Président rappelle que le Te61 apporte un soutien logistique à la SEML Éner61 dont elle est actionnaire majoritaire (mobiliers, structures, consommables, véhicules, etc.)

Les frais de fonctionnement estimatifs ont été revus à la baisse comme suit pour un total de 13 000 € :

- Location des bureaux : 5 000 €,
- Fournitures, consommables et frais administratifs : 3 000 €,
- Utilisation des véhicules par les agents : 5 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide la participation financière de la SEML Éner61 telle que présentée.

15. Mise à disposition partielle des agents titulaires et contractuels auprès de la SEM Éner61

À la suite du recrutement d'un juriste au sein du Te61, Monsieur le Président propose de modifier la délibération en date du 30 juin 2021 relative à « la mise à disposition partielle des agents titulaires et contractuels auprès de la SEM Éner61 ».

Pour répondre aux besoins de développement de la SEML Éner61, le comité syndical accepte la modification de la délibération susmentionnée.

16. Désignation de nouveaux membres CCSPL (vote)

La mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La CCSPL a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultée sur certaines mesures et d'émettre des propositions.

Elle examine, chaque année, les rapports d'activités que doivent remettre les délégués de service public. Cependant elle n'a pas de pouvoir de décision mais doit être consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public.

Ainsi en 2020, après l'installation du comité syndical, le Te61 a constitué une CCSPL avec pour membres cinq élus du Te61 et quatre représentants des usagers, modifié le 26 septembre 2023 passant à cinq représentants des usagers.

A la suite de la candidature de Monsieur Olivier Morel, vice-Président de la chambre des métiers et de l'artisanat Normandie, Monsieur le Président propose de modifier le règlement intérieur.

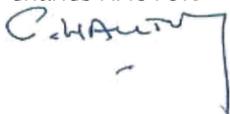
Les membres du comité syndical approuvent la candidature et acceptent de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence.

17. Questions diverses

- Signature de la convention Fonds vert en présence de Monsieur le Préfet Sébastien Jallet.

Fin de réunion : 12h10

Le secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Le Président,
Philippe AUVRAY

PIECES JOINTES par mail

Procès-verbal AG du 26 septembre 2023

Tableau des transferts de compétences

Règlement des véhicules de service

ROB 2024